Accélérer la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA

Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) en Afrique de l'Ouest

Bamako (Mali), 15-18 juin 2015

Synthèse thématique sur la cohérence et la coordination intersectorielles des politiques et programmes en matière d'agriculture, de changement climatique et de gestion des ressources en eau aux échelles nationale et régionale

---

Avec la facilitation technique de :

Avec l'appui financier et logistique de :

En partenariat avec :

Résumé exécutif

La problématique du dialogue interinstitutionnel et de la cohérence intersectorielle sur l'Agriculture Intelligente face au climat (AIC) apparaît comme une équation qui ne saurait être résolue par les politiques et interventions axées sur le seul secteur de l'environnement. En effet, dans la plupart des pays des régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les trois programmes-clés à savoir le PNIA, le PANA et le PAGIRE sont différemment pilotés et le plus souvent par un département ministériel avec l'implication d'autres ministères. Dans ces conditions et au regard du caractère complexe et multifactoriel du problème de l'adaptation et de l'atténuation face au changement climatique (CC), la nécessité d'une prise de conscience pour le renforcement de la coordination au sein des institutions aussi bien nationales que régionales concernées par les programmes-clés adressant les questions spécifiques d'AIC, s'impose et est plus d'actualité.

La présente synthèse a pour objectif de contribuer à la cohérence et à la coordination intersectorielles des politiques régionales et nationales à travers la description des états des lieux sur la question aussi bien au niveau des pays qu'au niveau des institutions régionales. Pour atteindre cet objectif, une base documentaire assez riche et diversifiée sur la thématique a été exploitée. Il s'agit d'une base documentaire mise à disposition par le commanditaire et complétée par d'autres documents sur la problématique. Aussi, quelques entretiens de clarification et de précisions ont-ils été faits sur des aspects moins précis de la documentation. Les résultats des analyses révèlent les constats majeurs suivants :

au niveau des pays, la cohérence intersectorielle et la coordination souhaitées entre les programmes-clés (PNIA, PANA, PAGIRE) abordant les questions spécifiques d'AIC, ne sont pas encore effectives. En termes de dispositions institutionnelles, plusieurs types de mécanismes ont été mis en place, avec un mode d'agencement des programmes variant d'un pays à un autre. Par exemple, le Burkina-Faso et le Tchad ont opté pour un PNSR englobant le PAGIRE, le PANA (et le futur PNA) et qui se veut le cadre unique de référence pour la planification des interventions dans le secteur rural. Ce dispositif est considéré comme une avancée pour la cohérence des interventions dans le secteur. Dans une perspective de renforcer cette coordination et cette cohérence intersectorielles, il a été proposé entre autres mesures de :

(i) appuyer et renforcer toutes les dynamiques d'intégration de l'AIC dans le PNIA ;
(ii) accompagner les processus actuellement en cours dans les pays dans le cadre de l'élaboration du PAN, pour en améliorer le contenu à travers une meilleure cohérence avec le notamment PNIA.

Au niveau des institutions de la région et particulièrement de la CEDEAO, il se dégage clairement une volonté affichée de prise en compte et d'intégration dans les PRIA et PNIA des mesures spécifiques d'atténuation des effets néfastes liés aux changements climatiques et ceci, avec l'implication des Départements et Directions de la Commission les plus avertis sur la question. Aussi, les politiques sectorielles relatives à l'environnement et aux ressources en eau, ont-elles, dans leur conception, intégré les questions de changements climatiques et leurs stratégies de mise en œuvre en tiennent compte. En vue de la consolidation du dialogue interinstitutionnel, de la cohérence et de la coordination intersectorielles, diverses orientations sont proposées dont :

(i) Le renforcement et le maintien de la coordination PASR-AO / PRIA, sur le plan à la fois financier (financement des programmes), opérationnel (mise en œuvre articulée) et institutionnel (dialogue inter-départements) ;
(ii) Le renforcement et le maintien de la coordination PA-PREAO / PRIA-ECOWAP, sur le plan à la fois financier (financement des programmes), opérationnel (mise en œuvre articulée) et institutionnel (dialogue inter-département).

Entre la CEDEAO et l'UEMOA, les objectifs et orientations stratégiques des politiques sous régionales et plus particulièrement celles relatives à l'agriculture, l'environnement et l'eau, ont dans leur conception intégré les questions de changements climatiques comme le traduisent leurs stratégies de mise en œuvre. Afin d'assurer davantage la cohérence entre les politiques relatives à l'AIC au niveau de la CEDEAO-UEMOA, les mesures suivantes sont préconisées :

(i) renforcer davantage le cadre réglementaire de la planification dans les secteurs relatifs à une mise en œuvre efficace de l'AIC ;
(ii) inscrire l'AIC à l'agenda des comités conjoints CEDEAO-UEMOA dans les trois secteurs notamment pour assurer un suivi-évaluation conjoint de la mise en œuvre du cadre régional d'intervention ;
(iii) renforcer le leadership des institutions d'intégration régionale, de manière à leur permettre de garder le « cap » sur les orientations stratégiques arrêtées par les Chefs d'Etats.

Concernant la coordination inter-échelle CEDEAO/NEPAD, l'analyse des initiatives entreprises jusqu'à nos jours, dénote la cohérence et l'arrimage des politiques sectorielles de la CEDEAO principalement celles de l'Agriculture, de l'eau et de l'environnement aux orientations stratégiques du PDDAA/NEPAD (UA), quoi qu'il n'existe pas encore d'équivalent du PDDAA dans le domaine du CC et dans celui de l'eau. Pour assurer davantage la coordination inter-échelle CEDEAO / NEPAD dans les programmes sur l'agriculture, le changement climatique et la gestion des ressources en eau vis-à-vis de l'AIC, il est préconisé entre autres, les mesures ci-après :

(i) que ClimDev Africa vienne appuyer financièrement la mise en œuvre du cadre régional AIC ou vienne abonder dans le même sens, c'est plutôt aborder le fonds AIC qui lui sera associé dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA, par le biais d'un rapprochement entre PDDAA et ACPC ;
(ii) travailler à décloisonner le processus de planification des programmes et plans d'actions relatifs aux secteurs clés comme l'agriculture, l'environnement et la gestion des ressources en eau.

Enfin, au regard de la pluralité d'organisations régionales et les services et structures ministériels intervenant dans les programmes clés adressant les questions spécifiques d'AIC, il est urgent qu'une synergie d'actions soit effective entre les différents secteurs concernés d'une part, et d'autre part, entre les différentes institutions nationales et régionales, pour une meilleure coordination et cohérence des actions en vue de leur efficacité et d'une réduction des coûts induits.

Sigles et abréviations

ABN	:	Autorité du Bassin du Niger
AIC	:	Agriculture Intelligente face au Climat
CC	:	Changements climatiques
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CORAF	:	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CCDA-III		Third Conference on Climate Change and Development in Africa
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations unies sur le Changement climatique
CNUDB	:	Convention des Nations Unies pour la Conservation de la Biodiversité
CILSS	:	Comité permanent Inter Eta de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
ClimDev	:	Le programme « Climat pour le développement en Afrique »
DAPSA	:	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DGPRE	:	Direction de la Gestion et de Planification des Ressources en Eau
ECOWAP	:	Politique Agricole commune de la CEDEAO
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMVS	:	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
OMVG	:	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
PAGIRE	:	Programme national de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANA	:	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PANGIRE	:	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PASR-AO	:	Programme d'Action Sous-Régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest.
PCAE	:	Politique commune d'amélioration de l'environnement
PDDAA	:	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PNDAT	:	Politique Nationale de Développement Agricole du Togo
PNIA	:	Plan National d'Investissements Agricoles
PNISA	:	Programme National Intégré de Sécurité Alimentaire
PNIASA	:	Programme National Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNSR	:	Programme National du Secteur Rural
PREAO	:	Plan d'action de la Politique régionale des ressources en eau
PRIA	:	Programme Régional d'Investissements Agricoles
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFCC	:	Fonds des Nations Unies pour les Changement climatique
USAID	:	United States Agency for International Development

Table des matières

INTRODUCTION 1

1. LA COHERENCE INTERSECTORIELLE DES PROGRAMMES NATIONAUX SUR L'AGRICULTURE (PNIA), LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (PANA ET FUTUR PAN) ET LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU (PAGIRE) VIS-A-VIS DE L'AIC ... 2

1.1 Enjeux et problématiques 2

1.2 Acquis et défis dans les pays 2

1.3 Recommandations spécifiques 6

2. LA COHERENCE INTERSECTORIELLE DES PROGRAMMES REGIONAUX DE LA CEDEAO SUR L'AGRICULTURE (PRIA), LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (PASR-AO) ET LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU (PAMO-PREAO) VIS-A-VIS DE L'AIC 6

2.1- Enjeux et problématiques 6

2.2- Acquis et défis dans la région 7

2.3- Recommandations spécifiques 8

3. LA CONVERGENCE CEDEAO / UEMOA DANS LES PROGRAMMES REGIONAUX SUR L'AGRICULTURE, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU VIS-A-VIS DE L'AIC 8

3.1- Enjeux et problématiques 8

3.2- Acquis et défis 9

3.3- Recommandations spécifiques 10

4. LA COORDINATION INTER-ECHELLE CEDEAO / NEPAD DANS LES PROGRAMMES SUR L'AGRICULTURE, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU VIS-A-VIS DE L'AIC 11

4.1- Enjeux et problématiques 11

4.2- Acquis et défis 11

4.3- Recommandations spécifiques 12

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 13

5.1- Conclusion 13

5.2. Recommandations générales et spécifiques 13

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 15

INTRODUCTION

La problématique du dialogue interinstitutionnel de la cohérence intersectorielle sur l'AIC est apparue comme une équation qui ne saurait être résolue par les politiques et interventions axées sur le seul secteur de l'environnement. En effet, dans la plupart des pays des régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les trois programmes-clés à savoir le PNIA[1], le PANA[2] et le PAGIRE[3] sont différemment pilotés et le plus souvent par un département ministériel avec l'implication d'autres ministères. Par exemple, les ministères en charge de l'agriculture pilotent les PNIA en présidant un Comité interministériel dans lequel sont représentés les ministères en charge de l'environnement, de l'eau, de la santé, etc. Les ministères de l'hydraulique se sont vus attribuer le pilotage des Plans d'action sur la GIRE avec l'implication d'autres ministères (environnement, agriculture, etc.).

Dans ces conditions et au regard du caractère complexe et multifactoriel du problème de l'adaptation et de l'atténuation face au CC, la nécessité d'une prise de conscience pour le renforcement de la coordination au sein des institutions aussi bien nationales que régionales concernées par ces questions à travers le PNIA, le PAGIRE et le PANA/PNA s'impose de plus en plus.

La présente synthèse dont l'objectif vise à contribuer à la cohérence et la coordination intersectorielles des politiques régionales et nationales d'après le document des Termes de référence, , s'inscrit dans cette optique à travers la description des états des lieux sur la question aussi bien au niveau des pays qu'au niveau des institutions régionales.

Renforcer la cohérence et la coordination sur les politiques intersectorielles relatives à l'AIC, c'est faire intervenir de façon ordonnée dans la planification du développement du secteur agricole, un maximum d'acteurs relevant de divers secteurs et intervenant à des échelles différentes. Aussi, la recherche d'une coordination des différentes échelles d'intervention vise-t-elle à garder le focus et utiliser au mieux les insuffisantes ressources difficilement mobilisables pour le développement du secteur agricole dans le cadre des planifications et interventions à faire dans le secteur.

En vue d'atteindre les objectifs de cette synthèse, une base documentaire riche sur la problématique a été exploitée soutenus par quelques entretiens de clarification et de précisions sur des aspects moins précis dans les documents. La revue documentaire s'est faite sur la base du fond documentaire mis à disposition par le commanditaire complétée par d'autres documents sur la problématique dont les communications des pays.

Pour la structuration de la présente synthèse, outre l'introduction et la conclusion, quatre (4) principaux points ont été abordés notamment : (i) La cohérence intersectorielle des programmes nationaux sur l'agriculture (PNIA), le changement climatique (PANA et futur PAN) et la gestion des ressources en eau (PAGIRE) vis-à-vis de l'AIC ; (ii) La cohérence intersectorielle des programmes régionaux de la CEDEAO sur l'agriculture (PRIA), le changement climatique (PASR-AO) et la gestion des ressources en eau (PAMO-PREAO) vis-à-vis de l'AIC ; (iii) La convergence CEDEAO / UEMOA dans les programmes régionaux sur l'agriculture, le changement climatique et la gestion des ressources en eau vis-à-vis de l'AIC ; (iv) La coordination inter-échelle CEDEAO / NEPAD dans les programmes sur l'agriculture, le changement climatique et la gestion des ressources en eau vis-à-vis de l'AIC.

[1] Programme National d'Investissement Agricole
[2] Plans d'Action National d'Adaptation au changement climatique
[3] Plans d'Action national de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

1. La cohérence intersectorielle des programmes nationaux sur l'agriculture (PNIA), le changement climatique (PANA et futur PAN) et la gestion des ressources en eau (PAGIRE) vis-à-vis de l'AIC

1.1 Enjeux et problématiques

La problématique de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique dans le secteur agricole, est multidimensionnelle au regard des effets et impacts du changement climatique qui portent, entre autres sur : la réduction des superficies cultivables, les rendements agricoles, la réduction des périodes favorables à la production agricoles, la réduction des ressources halieutiques, la forte vulnérabilité des activités d'élevage, notamment en ce qui concerne les bovins et plus généralement la dégradation des ressources de production : terres, eau,… Aussi, les effets du changement climatique affectent-ils négativement les infrastructures d'appui à la production agricole et contribueraient à l'augmentation des pertes post-récoltes. Mais face à ces problèmes multi sectoriels, il est signalé dans la plupart des pays, un déficit de coordination des interventions des différents secteurs qui sont supposées concourir à atténuer les causes des changements climatiques et permettre aux communautés de s'y adapter. Déjà dans la plupart des pays, l'on note que les trois programmes-clés à savoir le PNIA, le PANA et le PAGIRE sont différemment pilotés et le plus souvent par un département ministériel avec l'implication parfois d'autres ministères sectoriels.

Par ailleurs, et à en croire les analyses du CORAF, pour l'instant des fonds sont mis à disposition des pays pour l'adaptation au changement climatique. Mais il se fait que ces fonds sont gérés par les gouvernements centraux et des agences sans que cela n'affecte réellement les populations vulnérables les plus concernées, faute de ciblage ou d'études appropriés. Ce qui pose également, le problème d'implication effective des populations à la base en plus déjà du déficit de cohérence et de coordination des actions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique.

Pourtant, cette mise en cohérence se pose avec d'autant plus d'acuité, qu'un seul ministère sectoriel ne saurait faire face. En effet, les analyses de vulnérabilité selon les différents territoires d'exposition identifiés dans les pays, ont montré l'existence de contraintes, atouts et opportunités qui constituent des enjeux appelant la construction d'une cohérence intersectorielle autour de l'AIC. Par ailleurs, les changements climatiques n'épargnent les populations urbaines qui deviennent aussi vulnérables aux effets et impacts du changement climatique. Les perspectives démographiques et d'urbanisation nécessitent des politiques cohérentes et la mise en synergie des ministères en charge de l'agriculture de l'environnement et de l'urbanisme avec les collectivités décentralisées.

1.2 Acquis et défis dans les pays

Il s'agit à travers cette rubrique, d'illustrer à travers les analyses de cas dans certains pays, les efforts en cours en termes de construction de la cohérence des politiques nationales en lien avec AIC.

La lecture et l'analyse des communications pays, dénotent l'existence à l'échelle nationale de différents programmes et projets découlant des politiques sectorielles en matière d'agriculture, d'eau et l'environnement. Mais ces derniers sont mis en œuvre et/ou pilotés par différentes structures ministérielles avec parfois l'implication d'autres ministères sectoriels principalement à travers la mise en place des comités interministériels de pilotage. Mais force a été de constater tel que signalé dans les communications pays, la difficulté de fonctionnement de ces nombreuses structures de coordination (comités PNIA, points focaux PANA, PANGIRE, etc.), faute de moyens financiers et de ressources humaines suffisants.

Ainsi et à force de mettre en place des représentations nationales pour chaque initiative, les Etats ont fini par se retrouver avec une pléthore de comités et points focaux, dont ils n'ont ni les moyens financiers de prise en charge, ni le dispositif adéquat de coordination. On note par ailleurs que ces représentations « circonstancielles », survivent rarement aux programmes pour lesquels elles ont été mises en place, posant ainsi la nécessité de les repenser stratégiquement dans l'intérêt des Etats, et dans une double perspective d'efficience et de pérennité.

- **Cas du Bénin**

L'analyse du dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle autour de l'AIC, montre que plusieurs mécanismes ont été élaborés au niveau de l'Etat afin d'assurer la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles de développement. Mais l'on déplore également un déficit de coordination des interventions des différents secteurs qui sont supposées concourir à atténuer les causes des changements climatiques et permettre aux communautés de s'y adapter d'après le document de communication. Cependant, le processus PNIA a été au Bénin l'opportunité d'un renforcement du dialogue inter-acteurs et intra-acteurs dans le secteur agricole. Mais le processus a subi beaucoup de lenteurs administratives voire politiques qui ont retardé son aboutissement et sa mise en œuvre. Par ailleurs, le Bénin a pris plusieurs dispositions institutionnelles pour faire face au changement climatique et à ses impacts. Un Comité National sur les Changements Climatiques multidisciplinaire et regroupant des représentants de la plupart des Ministères sectoriels, de la société civile, de l'Université d'Abomey Calavi et du secteur privé a notamment été mis en place par décret en 2003. Plus récemment, le Ministère de l'Environnement en charge de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières a été créé par décret 2014-417 du 04 août 2014.

Cas du Burkina-Faso

Le dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle autour de l'AIC sont plus que réalités depuis l'adoption le 24 octobre 2012 du PNSR[4] comme cadre unique de référence pour la planification des interventions dans le secteur rural, englobant notamment le PAGIRE, le PANA et le futur PNA. Ce qui constitue une avancée incontestable pour la cohérence des interventions dans le secteur. Le PNSR offre également à tous les autres acteurs du secteur, un cadre de référence qui leur permet d'inscrire leurs actions dans la durabilité dans un programme national partagé et d'évaluer leurs contributions respectives à sa mise en œuvre. Il est le cadre d'opérationnalisation du volet développement rural de la stratégie de croissance accélérée et du développement (SCADD) adoptée en 2010 comme cadre de référence pour le développement du pays. Toutefois, le dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle nécessite une appropriation préalable du PNSR et de l'approche programme par tous les acteurs. Signalons enfin que, le PNA[5] en cours d'élaboration repose sur une approche interinstitutionnelle et multisectorielle. En effet, dans le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PNA, il est envisagé des organes et instances pour le pilotage et la coordination qui permettront d'assurer le dialogue entre les acteurs et la cohérence des interventions autour de l'AIC.

- **Cas de la Guinée**

Une analyse de la cohérence des politiques, initiatives et pratiques nationales d'adaptation au changement climatique révèle qu'il n'existe pas de coordination nationale chargée de la mise en œuvre commune de ces différents programmes. Chacun d'eux évolue en différé avec sa structure de gestion. Ce qui constitue une barrière à la mise en œuvre réussie d'une agriculture intelligente face aux risques des changements climatiques. En effet, et d'après le document de communication pays sur la Guinée, actuellement, les problèmes de changement climatique sont gérés au niveau du

[4] Programme national du secteur rural (PNSR)
[5] Plan national d'adaptation aux changements climatiques

Ministère en charge de l'environnement (MDEEF) qui héberge un certain nombre de points focaux (CCNUCC, CNUDB, CCD, FEM, etc.). En matière de GIRE par contre, le pays dispose d'une coordination nationale qui a démarré, élaboré et validé la feuille de route depuis 2011 par les cadres techniques des structures concernées, des représentants des trois organismes de bassin (OMVS, ABN, OMVG). Malgré cette abondance de structures, il n'existe pas encore de mécanisme national de coordination entre les trois programmes sectoriels qui concerne directement l'AIC. Or, il n'est plus besoin de démontrer la nécessité de synergie pour l'efficacité d'une mise en œuvre réussie des programmes nationaux de développement durable.

- **Cas du Mali**

Dans le cadre de la coordination et la concertation des acteurs sur les questions de dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle liées aux changements climatiques, un Comité National Changement Climatique a été créé par Décret n°107/PM-RM du 11 mars 2011. Ce comité regroupe près d'une soixantaine d'institutions et de structures sectorielles reparties entre cinq groupes thématiques : i) Adaptation, ii) Atténuation, iii) Transferts de technologies, iv) Financement, et v) Renforcement des capacités. Pour faciliter le dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle autour de l'AIC, chaque groupe thématique est présidé par un chef de file du secteur concerné (par exemple l'adaptation par la Direction Nationale de l'agriculture, l'atténuation par la Direction Nationale de l'énergie). Cependant, l'analyse des défis, contraintes et opportunités pour un dialogue opérationnel entre acteurs institutionnels et sectoriels pour l'adaptation aux changements climatiques du secteur Agriculture révèle que l'effectivité du dialogue est parfois rendue « difficile » par l'absence ou la faible communication entre acteurs.

- **Cas du Sénégal**

Au Sénégal, le Dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle de l'AIC sont structurés autour des trois principaux programmes : PNIA, PANGIRE et PANA. Ainsi, le PNIA s'est doté d'un comité de pilotage coordonné par la primature et d'un comité technique, présidé par la DAPSA[6] pour mieux favoriser le dialogue entre structures nationales. Récemment, ces comités ont connu des évolutions pour une meilleure représentation de certaines structures comme la Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC), point focal de la Convention Cadre des Nations unies sur le Changement climatique (CCNUCC) et la DGPRE[7] en charge de mettre en œuvre le PAGIRE. Leur apport favorise une meilleure intégration des enjeux du climat et permet de promouvoir une agriculture durable. Toutefois, il est noté qu'en dépit de la mise en place d'un cadre de partenariat entre l'État et les organisations paysannes, les processus d'élaboration des cadres de planification restent largement contrôlés par les institutions publiques et plus précisément par un petit groupe d'experts de ces institutions. Un tel état de fait est à l'origine de la faible efficacité et efficience des projets qui sont exécutés, ainsi que de la dispersion des efforts et des lacunes en matière de mutualisation des moyens pour mieux faire face aux effets d'adaptation aux changements climatiques.

- **Cas du Togo**

A l'instar du Sénégal, au Togo, le dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle de l'AIC est structuré autour des trois principaux programmes : PNIA, PANGIRE et PANA. Ainsi, le PNIASA a été élaboré par un processus participatifs et inclusif impliquant les acteurs des secteurs partenaires notamment l'environnement et eau. De nos jours, ce programme est coordonné et géré par le département en charge de l'agriculture avec l'implication des ministères en charge de l'environnement et de l'hydraulique au niveau décisionnel, à travers le Comité technique de pilotage et le Comité interministériel de pilotage stratégique. Le PANA et le PAGIRE sont également des

[6]Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
[7]Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)

programmes nationaux élaborés et gérés respectivement par les ministères en charge de l'environnement et de l'eau avec l'implication des services du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ces trois programmes (PNIASA, PANA et PAGIRE) sont gérés séparément sans un cadre de dialogue pouvant réfléchir sur les actions transversales afin de renforcer la synergie et la complémentarité de ces programmes autour de problématiques communes comme peut l'être l'AIC.

En outre, il est formulé un projet "Adaptation de la production agricole aux changements climatiques en se fondant sur les principes et stratégie du PANA. Par ailleurs, la nouvelle politique de développement agricole du Togo (PNDAT 2013–2022) met un fort accent sur la prise en compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques, visant ainsi à réduire la vulnérabilité des producteurs agricoles aux effets néfastes de ces phénomènes environnementaux

- **Cas du Tchad**

Dans le cadre de la coordination et la concertation des acteurs sur les questions de dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle liées aux changements climatiques, il est signalé, dans le document de communication, un manque de synergie entre les différents sous-secteurs concernés par la problématique. Toutefois, il existe un Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) sous la tutelle du Premier Ministre, qui pourrait dans le contexte actuel de l'AIC, impulser, harmoniser et veiller à la mise en application des politiques et stratégies du PNISR, PANA et PAGIRE afin d'assurer le développement durable.

- **Cas du Ghana**

Au Ghana, il est mis en place une structure responsable de la coordination des questions d'environnement et changement climatique au sein du Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture dénommée « Unité de gestion de l'environnement, des terres et de l'eau (ELWMU) ». Le ELWMU a facilité la formation de l'Equipe en charge du changement climatique au sein du ministère, pour la rendre à même de rechercher des réponses aux préoccupations relatives aux mesures d'adaptation/atténuation dans tous les sous-secteurs, selon une approche coordonnée. Le but visé est d'assurer des relations et la cohérence intra-sectorielles. L'approche adoptée par le groupe de travail sur le changement climatique est d'abord d'identifier les points d'entrée de cette thématique pour les divers sous-secteurs en vue d'appropriation au plan national. On note également l'existence d'un groupe de professionnels ayant de solides expériences en matière de gestion durable des terres et de l'eau et de changement climatique et qui sont issus de différents ministères et agences. Ce groupe constitue le noyau d'analyse stratégique et de soutien des systèmes de connaissances (SAKSS) qui discute et formule des recommandations sur la mise en œuvre du programme en lien avec les changements climatiques.

- **Cas du Nigeria**

Le gouvernement reconnaît la nécessité d'adapter les politiques, stratégies et plans nationaux existants à la réponse au changement climatique. A cet effet, il veille à ce que l'adaptation au changement climatique soit bien intégrée dans son actuel plan de développement national (Vision 2015:2020). Mais les résultats de l'étude ACCV dans le secteur agricole du Nigeria ont révélé que, le cadre stratégique pour l'alignement des mesures de gestion pour le changement climatique et de développement agricole est très peu développé dans le pays. Il manque une politique agricole qui porte spécifiquement sur les questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il reste encore à prendre des initiatives nationales qui sont spécifiquement destinées à améliorer la résilience de l'agriculture du pays au changement climatique. On se fie généralement à la capacité d'adaptation traditionnelle des petits agriculteurs et éleveurs pour affronter des changements croissants dans les conditions climatiques du pays.

- **Cas de la Sierra-Leone**

En Sierra Leone, les politiques et stratégies nationales en matière environnementale et de changement climatique ont été introduites, mais l'efficacité de leur mise en œuvre reste mitigée en

raison du conflit interne que le pays a connu pendant dix ans. Ces stratégies sont clairement énoncées dans la Stratégie Nationale de Conservation, le Plan d'Action de Foresterie Tropicale et le Plan d'Action National pour l'Environnement. Elles appellent la coordination et la stimulation de la gestion nationale de l'environnement et de promotion de la sensibilisation et l'alerte sur l'environnement. Toutes ces politiques et stratégies ont un point clé en commun : la protection de l'environnement pour l'amélioration du niveau de vie du peuple de Sierra Leone.

1.3 Recommandations spécifiques

Au vu de la situation ci-dessus décrite sur le dialogue interinstitutionnel, la cohérence et la coordination intersectorielle, et dans une perspective de renforcer cette coordination et cohérence intersectorielle, les orientations ci-après sont proposées :

1. Appuyer et renforcer toutes les dynamiques d'intégration de l'AIC dans le PNIA ;
2. Accompagner les processus actuellement en cours dans les pays dans le cadre de l'élaboration du PAN, pour en améliorer le contenu à travers une meilleure cohérence avec le PNIA notamment ;
3. Renforcer les capacités dans les pays où cela existe, du Comité National sur les Changements Climatiques afin que les points focaux changements climatiques au sein des différents Ministères sectoriels constituent de réels relais de l'information ;
4. Appuyer dans les pays où cela n'existe pas encore, la création d'une plateforme nationale de dialogue intersectoriel pour la prise en compte des changements climatiques dans les différents secteurs et la mise en cohérence des actions sectorielles à l'échelle nationale dans le domaine des changements climatiques ;
5. Doter cette plateforme d'outils de planification et de suivi-évaluation dans le domaine des changements climatiques ;
6. Renforcer la collaboration entre les services techniques et les producteurs, dans la gestion, l'analyse et l'utilisation de l'information climatique ;
7. Faciliter les échanges d'expérience entre les chercheurs et institutions nationales voire sous régionales dans le domaine des changements climatiques.

L'intérêt de ces mesures ou propositions est d'éviter que les changements climatiques ne soient perçus comme la seule prérogative du ministère en charge de la mise en œuvre de la CCNUCC et soit de façon effective prise en compte dans les autres secteurs.

2. La cohérence intersectorielle des programmes régionaux de la CEDEAO sur l'agriculture (PRIA), le changement climatique (PASR-AO) et la gestion des ressources en eau (PAMO-PREAO) vis-à-vis de l'AIC

2.1-Enjeux et problématiques

La problématique du dialogue interinstitutionnel de la cohérence intersectorielle sur l'AIC est apparue sous diverses formes à travers les trois programmes-clés (PRIA, PASR, PAMO-PREAO) de la CEDEAO. Les différentes réflexions, études et acteurs en charge de l'animation des secteurs concernés (agriculture, eau, environnement, et population) laissent paraître que les institutions de la région de l'Afrique de l'Ouest particulièrement la CEDEAO a conscience du caractère complexe et multifactoriel du problème de l'adaptation et de l'atténuation face au CC. A cet effet, il est admis par tous que cette équation ne saurait être résolue par les politiques et interventions axées sur le seul secteur de l'environnement. Le besoin est donc ressenti de renforcer la coordination au sein des institutions concernées par ces questions à travers les trois programmes-clés (PRIA, PASR, PAMO-

PREAO) et particulièrement les Directions et Départements qui en sont chargés au niveau de la Commission. Car l'un des challenges majeurs de gouvernance pour la CEDEAO et ses Institutions spécialisées face à cette préoccupation d'atténuation des effets et impacts du CC est l'interaction entre les différents acteurs et entre les programmes et initiatives en cours. Par conséquent, il est nécessaire d'améliorer la mise en synergie de ces départements et programmes ainsi que la coordination et la cohérence intersectorielles des politiques en cours autour de la problématique de l'agriculture face au changement climatique.

2.2-Acquis et défis dans la région

- **Programme régional d'investissement agricole (PRIA)**

Le PRIA traduit au niveau régional, l'opérationnalisation de **la politique agricole régionale (ECOWAP) de l'Afrique de l'Ouest.** Cette politique régionale constitue un point nodal pour la mise en œuvre du volet agricole du NEPAD (PDDAA) dans la région. Le PRIA se veut à la fois un programme d'accompagnement des dynamiques nationales autour de problématiques communes ou transfrontalières, et un programme d'investissements et de politiques publiques mobilisant l'intégration économique régionale en faveur de la transformation de l'agriculture ouest-africaine pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est structuré en trois(3) objectifs spécifiques ci-dessous rappelés **dont la lecture fait apparaître leur caractère multisectoriel et principalement les secteurs de l'environnement et de l'eau**.

- OS n°1 : Promouvoir les produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ;
- OS n°2 : Promouvoir un environnement global favorable au développement agricole régional ;
- OS n°3 : Réduire l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité structurelle des populations au travers de filets sociaux de sécurité

La CEDEAO à travers La Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la CEDEAO vient d'engager un processus pour intégrer l'AIC dans le PRIA et les PNIA. Ce processus est mené de concert avec la Direction Environnement de la CEDEAO, dans le cadre du PASR-AO[8] qui vise notamment à promouvoir l'intégration du changement climatique dans les politiques et programmes sectoriels régionaux et nationaux. ***Ce qui traduit bel et bien l'exercice de cohérence et de coordination intersectorielle au niveau de la CEDEAO sur la question***.

- le Plan d'action de la Politique régionale des ressources en eau (PREAO),

Porté par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), le PREAO intègre donc un large volet sur l'eau agricole. Sa mise en œuvre doit, d'une part, contribuer à adapter l'agriculture ouest-africaine au changement climatique et, d'autre part, impliquer étroitement les organisations de bassins transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest (ABN, ABV, OMVS, OMVG, MRU et CBLT), dont la coordination à l'échelle régionale est assurée par le CCRE. **D'où un autre niveau de cohérence**.

- **Programme d'action Sous Régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest (PASR-AO)**

Le PASR-AO a été construit sur les cendres du programme de lutte contre la désertification, qui n'a jamais été opérationnel. Le Programme d'Action Sous Régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest (PASR-AO), récemment élaboré se présente comme le cadre global d'adaptation au changement climatique de la CEDEAO, et incite à la prise en compte de cette thématique dans les politiques et programmes sectoriels connexes. Le PASR-AO est porté par la Direction de l'Environnement (DE).

[8]Programme d'Action Sous-Régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest.

De la lecture des objectifs et orientations stratégiques des politiques régionales ci-avant signalées et plus particulièrement celles relatives à l'agriculture, il se dégage clairement une volonté affichée de prise en compte et d'intégration dans les PRIA et PNIA des mesures spécifiques d'atténuation des effets néfastes liés aux changements climatiques et ceci, avec l'implication des Départements et Directions de la Commission les plus avertis sur la question.

S'agissant des politiques sectorielles relatives à l'environnement et aux ressources en eau, elles ont dans leur conception, intégré les questions de changements climatiques et leurs stratégies de mise en œuvre en tiennent compte. Aussi, ont-elles décliné des passerelles de collaboration et d'implication d'autres acteurs sectoriels dont l'agriculture.

Signalons enfin, que toutes ces politiques sectorielles définies par la CEDEAO avec les programmes qui en sont découlés et/ou en cours de formulation, représentent des avancées notables tant dans leur arrimage et le souci des autorités de la CEDEAO de doter l'Institution d'instruments de pilotage et de cadrage sectoriels pour une bonne coordination de ces actions au profit des Etats membres.

2.3-Recommandations spécifiques

En vue de la consolidation du dialogue interinstitutionnel, la cohérence et la coordination intersectorielle, les orientations ci-après sont proposées :

1. Renforcer et maintenir la coordination PASR-AO / PRIA, sur le plan à la fois financier (financement des programmes), opérationnel (mise en œuvre articulée) et institutionnel (dialogue inter-département) ;
2. Renforcer et maintenir la coordination PA-PREAO / PRIA-ECOWAP, sur le plan à la fois financier (financement des programmes), opérationnel (mise en œuvre articulée) et institutionnel (dialogue inter-département) ;
3. Poursuivre et accélérer le processus d'intégration de l'AIC dans la mise en œuvre de ECOWAP/PRIA et PNIA en définissant le cadre et les outils appropriés d'intégration.

3. La convergence CEDEAO / UEMOA dans les programmes régionaux sur l'agriculture, le changement climatique et la gestion des ressources en eau vis-à-vis de l'AIC

3.1-Enjeux et problématiques

Dans un contexte régional marqué par la pluralité d'organisations régionales (CEDEAO, UEMOA) et leurs institutions spécialisées (BOAD, BCEAO, CILSS, CORAF,..) intervenant dans la planification et la mise en œuvre des programmes régionaux sur l'agriculture (PRIA/ECOWAP, PAU/UEMOA), le changement climatique et la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) vis-à-vis de l'AIC ; une coordination des différentes échelles d'intervention s'avère indispensable et suppose ainsi pour les planificateurs et intervenants, de garder le focus et d'utiliser au mieux les insuffisantes ressources difficilement mobilisées pour le développement du secteur.

Cette mise en cohérence se pose avec d'autant plus d'acuité, que d'autres déterminants tels les risques liés au changement climatique et la nécessité de maitrise de l'eau, touchant plusieurs secteurs à la fois, doivent y être intégrés. S'y ajoute la question de l'échelle d'intervention. En effet, renforcer la cohérence des politiques intersectorielles relatives à l'AIC, c'est faire intervenir de façon ordonnée dans la planification du développement du secteur agricole, un maximum d'acteurs relevant de divers secteurs et intervenant à des échelles différentes.

La cohérence au niveau régional est utile et incontournable au vu du caractère transfrontalier voire régional de la problématique du changement climatique et de ses effets et impacts. Renforcer le dialogue interinstitutionnel, la cohérence et la coordination intersectorielle pour mieux valoriser et collectivement les ressources disponibles en apportant de réponses communes aux préoccupations en lien aux CC, reste la voie prioritaire à suivre par les Etats de l'espace CILSS/CEDEAO/UEMOA.

Du point de vue des enjeux, les analyses de vulnérabilité selon les différents territoires d'exposition identifiés dans les pays de la région, ont montré l'existence de contraintes, atouts et opportunités qui constituent des enjeux appelant la construction d'une cohérence intersectorielle autour de l'AIC. Une question essentielle ici, c'est dans quelle mesure les politiques et programmes du secteur agricole et rural sont conçus, exécutés et suivis, de façon concertée et cohérente, pour assurer(i) la réduction significative des degrés d'exposition et/ou de sensibilité des territoires d'adaptation de l'agriculture au changement climatique; et (ii) l'augmentation de la résilience des communautés et systèmes impactés. Les acquis et défis ci-dessous développés édifieront davantage sur le sujet.

3.2-Acquis et défis

Il s'agira pour nous de faire ici, une lecture croisée des Politiques, stratégies et programmes de développement initiés et entrepris par les deux grandes communautés régionales (CEDEAO) et UEMOA en matière de l'Agriculture, de l'eau et de l'environnement en vue d'en dégager les niveaux de convergence et de cohérence éventuelle avec les formes de collaboration et de coordination existence déjà dans ces domaines. Pour ce faire et dans le compte de la CEDEAO, trois documents de politique et de programmes avaient été précédemment présentés notamment : **(i)**Programme régional d'investissement agricole (PRIA) ; **(ii)**le Plan d'action de la Politique régionale des ressources en eau (PREAO), **(iii)**Programme d'action Sous Régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest (PASR-AO)

- **La Politique Agricole de l'Union (PAU)**

La Politique Agricole de l'Union (PAU) a pour objectif global de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats Membres (EM) et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Elle s'articule autour de trois grands axes d'intervention, à savoir : 1) adaptation des filières agricoles et l'amélioration de l'environnement du système productif ; 2) approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées ; et 3) insertion de l'agriculture de l'espace UEMOA dans le marché régional et dans le marché mondial.

La PAU a été adoptée en 2001 et la CEDEAO a adopté l'ECOWAP en 2005, mais en dépit de l'existence de 2 documents distincts, il existe une parfaite cohérence entre la PAU et l'ECOWAP, notamment au niveau des objectifs, des principes directeurs et des axes d'intervention. Au niveau institutionnel, l'UEMOA et la CEDEAO ont signé un « Accord de Coopération et de Partenariat », prévoyant la mise en place d'un Secrétariat Technique Conjoint(STC), qui se réunit régulièrement pour renforcer la cohérence et la complémentarité entre les activités respectives des deux Commissions. Au-delà des réunions du STC, il convient de renforcer la collaboration directe entre les deux Départements chargés de l'agriculture, en organisant régulièrement des réunions entre le DDRE et la Direction de l'Agriculture, du développement Rural et de l'Environnement (DARE) de la Commission de la CEDEAO ; ces réunions permettront de renforcer la cohérence entre PAU et ECOWAP ;

Dans le domaine de la recherche agricole, la Commission de l'UEMOA participera régulièrement aux conseils scientifiques du CORAF et autres organismes de recherche partenaires et il est aussi prévu

d'organiser annuellement une réunion entre la Commission de l'UEMOA et les partenaires de la recherche, afin d'identifier les priorités de recherche à financer dans le cadre de la mise en œuvre de la PAU. Enfin, est-il également signalé, la collaboration entre l'UEMOA et le CILSS dans le domaine à travers un protocole d'accord entre les deux institutions signé en 2003.

- **Politique commune d'amélioration de l'environnement de L'UEMOA (PCAE)**

La PCAE s'inscrit dans le développement durable et a un caractère intégrateur. Elle fait référence aux conventions sur la lutte contre la désertification et les changements climatiques, ainsi qu'à un certain nombre de politiques et programmes de développement en cours dans la sous-région. A l'heure actuelle, grâce aux financements mobilisés par la Commission de l'UEMOA, la PCAE est en cours d'exécution à travers 14 programmes dans les domaines de l'hydraulique agricole, la biosécurité, la lutte contre l'érosion côtière, la lutte contre l'ensablement du Fleuve Niger, l'appui aux parcs de l'Entente.

Dans la stratégie de mise du PCAE, il est signalé dans le document de politique, qu'au niveau sous régional, la mise en œuvre du plan triennal impliquera un partenariat avec les autres institutions et réseaux sous régionaux, tels que la CEDEAO, le CILSS, le CORAF, l'UICN, etc. Un cadre de concertation existe déjà entre l'UEMOA et la CEDEAO. Ce cadre vient d'être élargi au CILSS dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'Union (PAU) et de la PCAE. Des accords spécifiques de collaboration seront établis avec des institutions spécialisées pour la mise en œuvre de certains programmes. D'où la matérialisation effective d'un dialogue interinstitutionnel et d'une volonté de mise en cohérence des politiques régionales sur l'environnement.

Ainsi, à travers tout ce qui précède, il s'en déduit que les objectifs et orientations stratégiques des politiques sous régionales ci-avant signalées et plus particulièrement celles relatives à l'agriculture, l'environnement et l'eau implicitement, ont dans leur conception, intégré les questions de changements climatiques et leurs stratégies de mise en œuvre en tiennent compte. Par ailleurs, toutes ces politiques sectorielles définies par la CEDEAO et l'UEMOA représentent des avancées notables tant dans leur arrimage et le souci des autorités régionales de doter les deux (2) communautés d'instruments de pilotage et de cadrage sectoriels pour tous les Etats membres.

3.3-Recommandations spécifiques

Afin d'assurer davantage la cohérence entre les politiques relatives à l'AIC (Agriculture, Gestion des ressources en eau et changement climatique) au niveau de la CEDEAO-UEMOA, les mesures suivantes sont préconisées :

1) Renforcer davantage le cadre réglementaire de la planification dans les secteurs relatifs à une mise en œuvre efficace de l'AIC ;
2) inscrire l'AIC à l'agenda des comités conjoints CEDEAO-UEMOA dans les trois (3) secteurs notamment pour assurer un suivi-évaluation conjoint de la mise en œuvre du cadre régional d'intervention ;
3) Renforcer le leadership des institutions d'intégration régionale, de manière à leur permettre de garder le « cap » sur les orientations stratégiques arrêtées par les Chefs d'Etats.

4. La coordination inter-échelle CEDEAO / NEPAD dans les programmes sur l'agriculture, le changement climatique et la gestion des ressources en eau vis-à-vis de l'AIC

4.1-Enjeux et problématiques

Les enjeux de la coordination inter-échelle CEDEO/NEPAD sont a priori de même nature que l'on considère le secteur agricole, celui du changement climatique, ou celui de la gestion de l'eau. En effet, intégrer les priorités du NEPAD dans les processus régionaux de développement est une tâche ardue et complexe, qui porte sur au moins quatre aspects principaux : a) mettre en place un dispositif institutionnel pour gérer le processus, par exemple un organe de coordination régional; b) financer les activités prioritaires énoncées dans le NEPAD ; c) créer un mécanisme pour la prise de décisions et l'exécution de programmes ou de projets dans le cadre du NEPAD ; et d) mobiliser un appui public et politique en faveur des priorités fixées. Chacun de ces aspects quel que soit le secteur agriculture, gestion de l'eau et changement climatique reste invariable. Mais malheureusement, les mécanismes mis en œuvre pour la coordination ne sont pas les mêmes. Pour l'agriculture, il existe une très forte coordination entre ECOWAP et PDDAA et confirmée par nos entretiens dans le cadre de la présente mission. Par contre, en matière de CC ou de gestion de l'eau, les initiatives antérieures sont muettes en matière de la coordination inter-échelle CEDEO/NEPAD. Mieux, il n'existe pas encore d'équivalent du PDDAA dans le domaine du CC et dans celui de l'eau en dépit de la dimension transfrontalière de ces thématiques dont les effets et impacts vont au-delà d'un pays, d'une région.

Par ailleurs, quoi qu'une prise de conscience des dirigeants du continent et du monde est perceptible, la volonté et l'engagement politique qui a caractérisé l'avènement du PDDAA n'est pas encore perceptible pour le CC et la gestion de l'eau. La problématique de financement adéquat des actions d'atténuation des effets et impacts de changement climatique reste encore posée malgré les mécanismes mis en place tel que la ClimDev. La rubrique ci-dessous élucidera davantage la question.

4.2-Acquis et défis

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA, 2003) :

Le PDDAA/NEPAD (UA) traduit la volonté et la vision des chefs d'Etats et de gouvernements africains, de relever la productivité agricole d'au moins 6 pour cent par an et à augmenter l'investissement public dans l'agriculture pour qu'il atteigne annuellement 10 pour cent des budgets nationaux d'ici 2015. A cet effet, quatre principaux secteurs d'intervention ou piliers pour l'amélioration agricole et l'investissement dans l'agriculture sont retenus à savoir : 1) Gestion durable des terres et des eaux ; 2) Accès aux marchés ; 3) Approvisionnement alimentaire et réduction de la faim ; et 4) Recherche agricole. Chaque pilier supervise différents programmes œuvrant à atteindre les objectifs du PDDAA et sert d'ancrage pour la déclinaison des politiques, programmes et projets dans les différents espaces sous régionaux en Afrique dont la CEDEAO. Ainsi, à travers ces piliers en l'occurrence le premier relatif à la ***Gestion durable des terres et des eaux***, les préoccupations environnementales et principalement celles liées au changement climatique sont implicitement prises en compte. Il s'en déduit, la cohérence et l'arrimage des politiques sectorielles de la CEDEAO principalement celles de l'Agriculture, de l'eau et de l'environnement aux orientations stratégiques du PDDAA/NEPAD (UA).

Le programme « Climat pour le développement en Afrique » ClimDev (BAD)

ClimDev est une initiative commune de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, qui vise à trouver les voies et moyens de remédier au manque de données climatiques, d'analyses et de solutions dont ont besoin les décideurs à tous les niveaux. Dans ce cadre, les partenaires du programme (UA et

CEA), ainsi que plusieurs bailleurs de fonds, ont demandé à la Banque d'abriter et de gérer le Fonds spécial « ClimDev-Afrique (FSCD) » pour financer les interventions à la demande visant à : i) renforcer les capacités scientifiques pour produire et diffuser à grande échelle des données climatiques de bonne qualité ; ii) renforcer les capacités des décideurs et des institutions d'appui à intégrer la question du changement climatique au processus de développement ; et iii) mettre en œuvre des projets pilotes d'adaptation locaux pour démontrer l'importance des données climatiques pour le développement durable.

Mais à l'heure actuelle, force est de constater d'après CCDA3 sur ClimDev Africa, que le financement des Communautés Economiques Régionales (CER) et les pays par le ClimDev Africa tarde à se concrétiser. Or, le défi est à la fois d'accroître le décaissement en leur direction, mais aussi d'avoir des CER et des pays préparés pour ce faire. Dans la dynamique actuelle de l'initiative AIC dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA, l'utilité de ClimDev pour soutenir financièrement cette initiative noble est encore d'actualité.

- **NEPAD Water Initiative : le Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA)**

Le PIDA est le plan directeur pour la gestion des eaux transfrontalières de l'Afrique. Il traduit la volonté des autorités du continent pour les activités de l'UA/NEPAD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les objectifs du programme du PIDA dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au nombre de huit (8) dont le 4ème et le 5ème sont évocateurs de la prise en compte des préoccupations relatives au changement climatique et à la cohérence et coordination des actions dans le secteur. **L'objectif 4: atténuer les incidences du changement climatique** en s'adaptant aux incidences du changement climatique et de la variabilité des régimes climatiques et en les atténuant ; **l'objectif 5: améliorer la coopération régionale** en déployant les Principes intégrés de gestion des ressources en eau (IWRM) en particulier pour les ressources des réseaux partagés par les organismes des bassins fluviaux (L/RBOs) et les protocoles aquifères régionaux (NEPAD[9], 2010).

Dans l'opérationnel, le NEPAD a choisi sept bassins fluviaux transfrontaliers sur les 59 identifiés, détenant 80% des ressources aquifères du continent, comme priorités de son plan d'action à court terme (STAP). L'objectif ultime est de créer des systèmes opérationnels et entièrement intégrés de gestion des bassins. Dans ce cadre, l'UA NEPAD travaille en coopération avec un certain nombre d'organismes spécialisés continentaux et régionaux pour promouvoir l'intégration régionale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique. Il s'agit par exemple de la CDEAO avec deux projets dont (i) le Projet de Gestion de l'Eau et de son Environnement dans le Bassin du Fleuve Sénégal, (ii) Programme d'Investissement relatif (à la vision partagée) du Bassin du Fleuve Niger.

4.3-Recommandations spécifiques

Dans la perspective d'assurer davantage la coordination inter-échelle CEDEAO / NEPAD dans les programmes sur l'agriculture, le changement climatique et la gestion des ressources en eau vis-à-vis de l'AIC les mesures suivantes sont préconisées :

1. que ClimDev Africa vienne appuyer financièrement la mise en œuvre du cadre régional AIC ou vienne abonder le fonds AIC qui lui sera associé dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA, par le biais d'un rapprochement entre PDDAA et ACPC de l'UA pour ce faire ;

[9] REVISION DU PLAN D'ACTION POURL'AFRIQUE DE L'UA/NEPAD 2010-2015, Rapport Abrégé 2010_2012

2. travailler à décloisonner le processus de planification des programmes et plans d'actions relatifs aux secteurs clés comme l'agriculture, l'environnement et la gestion des ressources en eau.

5. Conclusion et recommandations

5.1- Conclusion

Face à la dégradation constante des conditions d'existence, les institutions régionales et les pays ont développé plusieurs initiatives et actions pour favoriser l'adaptation des communautés locales vulnérables aux changements climatiques. Mais au regard de la pluralité d'organisations régionales et les services et structures ministérielles intervenant dans le domaine au niveau des pays, il est urgent qu'une synergie d'action soit effective entre les différents secteurs concernés pour une meilleure coordination et cohérence des actions, leurs efficacités et une réduction des coûts induits.

Dans ce cadre la présente communication a constaté qu'au niveau des pays, la cohérence intersectorielle et la coordination souhaitées entre les programmes-clés (PNIA, PANA, PAGIRE) adressant les questions spécifiques d'AIC, ne sont pas encore effectives. En effet, rares sont les pays où le partage d'informations et la coordination se sont déroulés comme prévu. De même, il est observé que les trois programmes (PNIA, PANA et PAGIRE) sont gérés chacun dans un cadre de dialogue séparé. Ce qui ne crée pas l'articulation nécessaire devant permettre d'instaurer formellement la synergie et la complémentarité de ces programmes autour de la problématique spécifique de l'AIC combinant adaptation et atténuation.

Au niveau des institutions de la région et particulièrement de la CEDEAO, il se dégage clairement une volonté affichée de prise en compte et d'intégration dans les PRIA et PNIA des mesures spécifiques d'atténuation des effets néfastes liés aux changements climatiques et ceci, avec l'implication des Départements et Directions de la Commission les plus avertis sur la question. Aussi, pour les politiques sectorielles relatives à l'environnement et aux ressources en eau, ont-elles dans leur conception, intégré les questions de changements climatiques et leurs stratégies de mise en œuvre en tiennent compte.

Entre la CEDEAO et l'UEMOA, les objectifs et orientations stratégiques des politiques sous régionales et plus particulièrement celles relatives à l'agriculture, l'environnement et l'eau, ont dans leur conception, intégré les questions de changements climatiques et leurs stratégies de mise en œuvre en tiennent compte.

Enfin, s'agissant de la coordination inter-échelle CEDEO/NEPAD, l'analyse des initiatives entreprises jusqu'à nos jours, dénote de la cohérence et l'arrimage des politiques sectorielles de la CEDEAO principalement celles de l'Agriculture, de l'eau et de l'environnement aux orientations stratégiques du PDDAA/NEPAD (UA) quoi qu'il n'existe pas encore d'équivalent du PDDAA dans le domaine du CC et dans celui de l'eau.

5.2. Recommandations générales et spécifiques

La convergence et la cohérence recherchées entre les PNIA, PANA et PAGIRE sur les questions relatives à l'AIC, ne sauraient se concrétiser sans un cadre commun de planification des actions et mesures y afférentes. Pour ce faire, diverses mesures sont à prendre et relative à :

1. Appuyer et renforcer toutes les dynamiques d'intégration de l'AIC dans le PNIA ;

2. Accompagner les processus actuellement en cours dans les pays dans le cadre de l'élaboration du PAN, pour en améliorer le contenu à travers une meilleure cohérence avec le PNIA notamment ;
3. Renforcer les capacités dans les pays où cela existe, du Comité National sur les Changements Climatiques afin que les points focaux changements climatiques au sein des différents Ministères sectoriels constituent de réels relais de l'information ;
4. Appuyer dans les pays où cela n'existe pas encore, la création d'une plateforme nationale de dialogue intersectoriel pour la prise en compte des changements climatiques dans les différents secteurs et la mise en cohérence des actions sectorielles à l'échelle nationale dans le domaine des changements climatiques ;
5. Doter cette plateforme d'outils de planification et de suivi-évaluation dans le domaine des changements climatiques ;
6. Renforcer la collaboration entre les services techniques et les producteurs, dans la gestion, l'analyse et l'utilisation de l'information climatique ;
7. Faciliter les échanges d'expérience entre les chercheurs et institutions nationales voire sous régionales dans le domaine des changements climatiques
8. Renforcer et maintenir la coordination PASR-AO / PRIA, sur le plan à la fois financier (financement des programmes), opérationnel (mise en œuvre articulée) et institutionnel (dialogue inter-département) ;
9. Renforcer et maintenir la coordination PA-PREAO / PRIA-ECOWAP, sur le plan à la fois financier (financement des programmes), opérationnel (mise en œuvre articulée) et institutionnel (dialogue inter-département) ;
10. Poursuivre et accélérer le processus d'intégration de l'AIC dans la mise en œuvre de ECOWAP/PRIA et PNIA en définissant le cadre et les outils appropriés d'intégration.
11. Renforcer davantage le cadre réglementaire de la planification dans les secteurs relatifs à une mise en œuvre efficace de l'AIC ;
12. inscrire l'AIC à l'agenda des comités conjoints CEDEAO-UEMOA dans les trois (3) secteurs notamment pour assurer un suivi-évaluation conjoint de la mise en œuvre du cadre régional d'intervention ;
13. Renforcer le leadership des institutions d'intégration régionale, de manière à leur permettre de garder le « cap » sur les orientations stratégiques arrêtées par les Chefs d'Etats ;
14. que ClimDev Africa vienne appuyer financièrement la mise en œuvre du cadre régional AIC ou vienne abonder le fonds AIC qui lui sera associé dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA, par le biais d'un rapprochement entre PDDAA et ACPC de l'UA pour ce faire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1- **Africa Lead (Septembre, 2013):**Evaluation de l'adaptation à la variabilité/changement climatique du secteur agricole en république de Guinée
2- **Africa Lead /l'INSAH (2013):**Evaluation de l'adaptation à la variabilité et au changement climatique au niveau du secteur agricole dans l'espace de la CEDEAO : Expérience du Sénégal
3- **BALLE Pity (Juin, 2013):**Evaluation de l'adaptation à la variabilité et au changement climatique (AVCC) du secteur agricole de la cote d'ivoire
4- **CCRE/CEDEAO (2012):**Plan de mise en œuvre de la politique des ressources en eau de l'Afrique de l'ouest
5- **CEDEAO (2005):**La politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest : l'ECOWAP
6- **CEDEAO (2007):**Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest
7- **CEDEAO (2010):**Plan Régional d'Investissement pour la mise en œuvre des programmes mobilisateurs (résumé) dans cadre Business meeting sur le financement des plans d'investissements agricoles Dakar (Sénégal), 14 au 17 juin 2010
8- **CEDEAO (2012):**Intégration et stabilité politique en Afrique de l'Ouest, rapport annuel
9- **CEDEAO (2013):**Note de synthèse sur les instruments de politique publique pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA
10- **CEDEAO (décembre, 2013):**Adaptation to climate changes in Agricultural in West Africa
11- **Commission de la CEDEAO (2010):**Programme d'Action Sous-Régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest
12- **Emmanuel Tachie-Obeng and Kingsley K. Amoako (July, 2013):**Assessment of adaptation to climate change and variability (ACCV) in the agricultural sector of Ghana
13- **Jean-Pierre RollandArlène Alpha, PPRI (Octobre 2010):**Etude sur la cohérence des politiques commerciales
14- **Mathieu Ouédraogo (Juillet, 2013):**Evaluation de " l'adaptation à la variabilité et au changement climatique (AVCC) du secteur agricole au Burkina Faso "
15- **Michael Hailu, Bruce Campbell, (2013):**Agriculture intelligente face au climat : Succès des communautés dans le monde
16- **Oxfam International (Juillet, 2010):** Analyse des plans d'investissements agricoles Les cas du Sénégal, du Mali et de la CEDEAO
17- **PRA/SA-LCD-POP (2013):**Evaluation de l'adaptation a la variabilité et au changement climatique (AVCC) du secteur agricole au Togo
18- **PRA/SA-LCD-POP (Juin, 2013):**évaluation de l'adaptation a la variabilité et au changement climatique (AVCC) du secteur agricole au Mali
19- **PROF. EMMANUEL OLADIPO (July, 2013 :** Assessment of the adaption of the agriculture sector to climate change and variability (ACCV) in Nigeria
20- **Turay, A.B (2013):**Assessment of Adaption to Climate Change and Variability in the Agricultural Sector in Sierra Leone
21- **UICN (2012):**Etude sur les politiques environnementales régionales en Afrique de l'ouest : collecte, analyse et réflexions pour une réelle mise en œuvre. Document principal, rapport final